



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 169-19 C

Objet : *RD - Accord de principe sur la participation financière de Grand Chambéry à une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentarisés en situation précaire*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Sylvie Vuillemet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 12

Philippe Bard - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération n° 169-19 C

objet **RD - Accord de principe sur la participation financière de Grand Chambéry à une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentarisés en situation précaire**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit une révision du Schéma départemental tous les six ans. De plus, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté rend désormais obligatoire la compétence des EPCI portant sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs.

A ce titre, le nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Savoie, valable sur la période 2019-2025, intégrera ces nouvelles dispositions. Il doit être approuvé avant la fin de l'année 2019.

Au même titre que le prochain Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le futur Schéma départemental prévoit la réalisation d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à destination des gens du voyage sédentarisés et semi-sédentaires en situation précaire dans le département.

Par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 portant avis sur le projet de Schéma départemental 2019-2025, Grand Chambéry a demandé qu'il soit inscrit dans le futur document cadre que « *Les secteurs d'implantations des places caravanes ou logements adaptés seront définis au regard des éléments fournis par les conclusions de la MOUS départementale. Ils concerneront l'aire urbaine de Chambéry mais pourront être élargis à d'autres EPCI du département.* »

Cet outil permettra, après réalisation d'un diagnostic social fin des ménages ciblés, d'élaborer des pistes de travail et les solutions opérationnelles que pourront mettre en place les collectivités du département en vue d'assurer le relogement des ménages les plus précaires.

Au vu du nombre important de ménages sédentaires ou semi-sédentaires en situation précaire sur son territoire, Grand Chambéry souhaite participer à la réalisation de l'étude.

Dans l'attente de la réponse des autres EPCI quant à leur participation à l'étude, et afin de ne pas perdre les crédits de l'Etat disponibles en 2019, il est proposé de donner un accord de principe portant sur la participation de Grand Chambéry à la MOUS de portée départementale qui sera mise en œuvre fin 2019/début 2020, et de solliciter la subvention de l'Etat la plus élevée possible.

Le plan de financement fera l'objet d'une consolidation progressive, une fois que l'ensemble des financeurs et participants aura été établi. Il est précisé que cet accord de principe est conditionné à la participation des autres EPCI du département, compétents en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : donne son accord de principe, tel que défini ci-dessus, sur la participation financière de Grand Chambéry à la MOUS de portée départementale à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentarisés en situation précaire,

Article 2 : sollicite la subvention de l'Etat la plus élevée possible au titre de l'année 2019,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 169-19 C

Objet de l'acte : RD - Accord de principe sur la participation financière de Grand Chambéry à une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) à destination des gens du voyage sédentaires et semi-sédentarisés en situation précaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22685H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22685H1

Date de transmission en Préfecture : 26 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2019

Période d'affichage : du au